

Chers collègues,

Vous avez réussi votre concours et nous vous en félicitons. Vous serez **fonctionnaires stagiaires** à compter du 1<sup>er</sup> septembre, ce qui vous donne des droits. Mais l'année de titularisation est devenue un véritable parcours du combattant pour les stagiaires !

En effet, Force Ouvrière s'est opposée à la **masterisation** des concours de recrutements des enseignants et le SNUDI-FO (syndicat FO des instituteurs et professeurs des écoles) n'a cessé d'alerter les autorités sur les conséquences désastreuses de sa mise en application : des Étudiants Fonctionnaires Stagiaires (EFS) se retrouve **en responsabilité d'une classe, parfois en REP et parfois très difficile, dès la rentrée scolaire sans la moindre formation.**

Dans le même temps, les EFS doivent préparer un Master 2 comprenant **un mémoire de 50 pages** alors que les étudiants venant d'une autre académie ne peuvent parfois même pas reprendre le mémoire initié en M1 !

Les titulaires du Master doivent **passer un DU**, non exigible pour la titularisation, mais à l'intérieur duquel les « objets 1, 2 et 3 » doivent être validés pour obtenir un « avis positif » de l'ESPÉ, indispensable pour la titularisation !

Cette surcharge de travail ne peut qu'aboutir à un taux d'échec élevé et à une grande souffrance au travail pour les EFS. Il n'y a pas de hasard, les conséquences terribles de cette réforme sont bien réelles : démissions, arrêts maladie, dépression ou, burn-out.



**Après la tenue du jury de juillet, le bilan pour les stagiaires professeurs des écoles 2017 2018 du 94, ce sont 13 EFS prorogés (Master non validé souvent à cause du mémoire) + 35 EFS renouvelés (jugés non satisfaisants par les évaluations en responsabilité) + 9 licenciés (sans avoir droit à une 2<sup>ème</sup> chance !!), soit près de 10% de la promotion qui n'est pas titularisé et cela sans comptabiliser les 39 EFS prolongés (qui ont plus de 36 jours d'arrêt maladie, maternité...). Impossible d'accepter cette situation !**

La FNEC FP-FO (Fédération des syndicats FO de l'enseignement) revendique **qu'aucun EFS ne soit licencié** que tous aient **le droit, au minimum, au renouvellement en cas de difficultés.** Cette revendication a été portée au nouveau ministre.

Cette situation ne relève ni des professeurs d'ESPÉ, ni des PE Maîtres Formateurs qui ont dû former trois fois plus d'Étudiants Fonctionnaires Stagiaires dans l'académie, avec des effectifs constants et des moyens identiques. Les gouvernements successifs qui ont mis en œuvre la réforme de la mastérisation qui avait pour but de multiplier le nombre de contractuels dans l'Éducation Nationale portent la responsabilité de ce désastre. Seule l'abrogation de cette réforme permettra de rétablir une véritable formation professionnelle et **mettre fin à l'embauche de contractuels en lieu et place de fonctionnaires.**

A cette rentrée de septembre 2018 vous êtes tous **affectés « en duo » sur une classe.** Le SNUDI-FO 94 est totalement opposé à cette organisation et revendique que les stagiaires soient en binômes avec des titulaires qui ont l'expérience de la classe, de la communication et des relations avec les familles ainsi que toutes les tâches administratives qui incombent à un professeur des écoles.

La formation se fera selon les modalités suivantes :

- Pendant les **deux premières semaines de septembre, vous assurez, avec votre binôme stagiaire, la classe en Co intervention.**
- A la mi-septembre et **jusqu'à la fin du mois de janvier, vous êtes en alternance une semaine en classe et une semaine à l' ESPÉ.**
- A partir du mois de février et **jusqu'à la fin de l'année, l'alternance se fait sur deux semaines de classe suivi de deux semaines de formation à l'ESPÉ.** C'est votre binôme stagiaire qui assurera la classe lorsque vous serez à l'ESPÉ et inversement.

**Pour défendre vos droits, appuyez-vous sur le SNUDI-FO 94, premier syndicat des Professeurs des Ecoles du Val-de-Marne :**

1. Cette année, le SNUDI-FO a rencontré à plusieurs reprises la direction de l'ESPÉ afin de remonter les problèmes rencontrés par les stagiaires. Celle-ci a reconnu que, dans certains cas, des EFS pouvaient être déstabilisés par le déroulement de visites en classe. Elle nous a assuré tout mettre en œuvre pour que chaque visite de formateur soit faite avec bienveillance.
2. Le SNUDI-FO est intervenu et a obtenu que les dates de rendu de mémoire données en début d'année soient respectées (et que soit abandonné le projet de les avancer en cours d'année).
3. Le SNUDI-FO a été reçu en audience auprès des IEN pour défendre les stagiaires rencontrant des difficultés dans leurs écoles ou avec leurs formateurs.
4. Nous avons alerté la directrice de l'Espé sur les disparités qui existent entre les différentes options de recherche. La charge de travail n'est pas la même d'un stagiaire à l'autre en fonction du directeur de mémoire. L'Espé a reconnu que c'était un réel problème et cherche une solution pour harmoniser les critères du mémoire.

Dans l'immédiat, le SNUDI-FO 94 revendique :

- Des **affectations** qui prennent en compte **le lieu d'habitation et la situation familiale**
- Une **session de rattrapage du Master** permettant aux 29 prorogés de ne pas avoir à refaire une année complète de stage pour être titularisés.
- **L'arrêt des duo d'EFS**
- Une **aide à la recherche d'un logement** pour les EFS venant d'un autre département
- Pas de prise en charge d'une classe en responsabilité sans formation préalable !
- Un master et un mémoire "**professionnalisants et allégés**"
- Les **mêmes conditions** pour toutes les options de recherche
- Une **formation cohérente**, "adaptée aux besoins" des stagiaires : **d'avantage de stages d'observation sur le terrain**
- Des **évaluations clairement définies**, identiques pour tous et annoncées au début de l'année
- La **possibilité de continuer son mémoire en M2** en reprenant son sujet de M1 quelle que soit son académie d'origine si l'EFS le souhaite, sinon pour un mémoire allégé
- Pour la **possibilité de compenser l'UE de langue**
- Une **véritable bienveillance à l'égard des EFS**. Une visite doit se conclure par des conseils visant à améliorer sa pratique pédagogique et non à être dévalorisé.

Il est très important de **ne pas rester isolés** et de nous contacter immédiatement dès que de premières difficultés surviennent ! En effet, **le SNUDI-FO 94, premier syndicat du Val de Marne dans le premier degré (5 élus sur 10 en CAPD)**, vous accompagnera dans vos démarches de recours et **défendra vos droits**, si vous êtes affectés loin de chez vous et que vous êtes dans une situation particulière (santé, famille, ...), si vous ne trouvez pas de logement, si vous avez des difficultés pendant votre stage sur le terrain...

**Nous vous proposons de nous communiquer vos adresses mail et votre numéro de téléphone portable afin que vous receviez les informations communiquées par le SNUDI-FO 94 et les invitations à des réunions d'information syndicale ou pour des actions revendicatives et bien évidemment de vous syndiquer dès maintenant !**